Représentation en demande et en défense de la DDFIP des Pyrénées-Atlantiques et le cas échéant du PNSR Actions lourdes, assistance et conseil pour les affaires juridictionnelles relatives au recouvrement des créances publiques de la DGFiP en première instance et en appel

Type d'acte	Prix HT	*Plafond HT*
1ère instance : Désistement, renonciation à son action par l'administration, remise à justice.		300,00 €
1ère instance - affaire courante : Mémoire sur proposition d'écritures de l'administration comportant des orientations précises et ne demandant pas de recherches juridiques particulières, tant au fond que dans le cadre de la procédure.		840,00 €
1ère instance - affaire courante : Mémoire sans proposition d'écritures de l'administration et ne demandant pas de recherches juridiques particulières, tant au fond que dans le cadre de la procédure.		1 570,00 €
1ere instance - affaire complexe : Mémoire sur proposition d'écritures de l'administration comportant des orientations précises et nécessitant des investigations juridiques particulières		1 080,00 €
1ère instance - affaire complexe : Mémoire sur proposition d'écritures de l'administration et nécessitant des investigations juridiques particulières		1 750,00 €
2ème instance - affaire complexe : Mémoire sans proposition d'écritures de l'administration et nécessitant des investigations juridiques particulières		2 160,00 €
1ère instance - affaire exceptionnelle : Affaire donnant lieu à des phases de jugement longues (difficultés procédurales), complexité de l'affaire nécessitant un investissement important de l'avocat en l'absence d'orientations précises de l'administration	*Tarification particulière sur devis et nécessitant l'accord préalable de l'administration*	
Appel : Désistement, renonciation à son action par l'administration, remise à justice.		360,00 €
Appel - affaire courante : Mémoire sur proposition d'écritures de l'administration comportant des orientations précises et ne demandant pas de recherches juridiques particulières, tant au fond que dans le cadre de la procédure.		960,00 €
Appel - affaire courante : Mémoire sans proposition d'écritures de l'administration et ne demandant pas de recherches juridiques particulières, tant au fond que dans le cadre de la procédure.		1 940,00 €
Appel - affaire complexe : Mémoire sur proposition d'écritures de l'administration comportant des orientations précises et nécessitant des investigations juridiques particulières.		1 440,00 €
Appel - affaire complexe : Mémoire sans proposition d'écritures de l'administration et nécessitant des investigations juridiques particulières.		2 880,00 €
Appel - affaire exceptionnelle : Affaire donnant lieu à des phases de jugement longues (difficultés procédurales), complexité de l'affaire nécessitant un investissement important de l'avocat en l'absence d'orientations précises de l'administration	*Tarification particulière sur devis et nécessitant l'accord préalable de l'administration*	
Consultation juridique ne se rattachant pas à un ou plusieurs dossiers particuliers (taux horaire). Un abattement de 30 % est appliqué au taux horaire à partir de la 10ème heure facturée sur le même dossier ou plusieurs dossiers liés.		220,00 €

Les prix indiqués ci-dessus incluent les honoraires de postulation. Dans le cas où un avocat postulant est déclaré comme sous-traitant et bénéficie du droit au paiement direct, les sommes qui lui sont versées au titre de la postulation sont déduites des sommes versées au titulaire (et ne peuvent excéder les montants dus au titulaire au titre de l'affaire concernée).